



REGLEMENT Ecole de Sport Optimist 2018-2019

Tarif pour la saison d'automne :

- Cotisation : 124€ (six séances)
- licence 28 € pour l'année jusque décembre 2019

Tarif pour la saison de printemps

- Cotisation : prix à définir lors de l'Assemblée Générale 2018 (début d'année 2019)

Calendrier des séances

Afin d'éviter les manutentions importantes lors des séances à marée basse qui occasionnent un temps de navigation court, les séances se feront uniquement à marée haute.

Les Jours

- Septembre : 15 l'après-midi – 22 au matin – 29 l'après midi
- Octobre : 6 au matin – 13 l'après-midi – 20 au matin

Les horaires

- Le Matin de 9h30 à 13h
- l'après-midi de 14h à 17h30

Organisation des séances

Lorsque les conditions météo ne permettent pas un encadrement de qualité, la séance sera divisée en deux.

La première partie sera réservée au niveau « Débutant » de 9h30 à 11h00 ou de 14h à 15h30

- Les parents réceptionneront les enfants au bord de la plage à 11h ou à 15h30.
- Ils s'occuperont de la remontée du bateau, de son rangement ainsi que de la surveillance dans les vestiaires.
- **Aucun enfant ne devra rester seul à l'issue de la séance.**

La deuxième partie sera réservée au niveau « Confirmé » de 10h30 à 13h. Les enfants, accompagnés des parents, auront 30 min pour gréer leur bateau et s'équiper. Puis les parents accompagneront les enfants au bord de l'eau pour être prêt à prendre la mer à 11h.

Néanmoins les enfants confirmés pourront s'ils le souhaitent, naviguer pendant la séance des débutants. Ce sera pour eux un moment d'échauffement. Ils devront respecter une zone de navigation permettant leur sécurité.

Enfin en cas de sortie annulée, celle-ci sera communiquée par mail dans la mesure du possible et remplacée par un cours théorique et ou une séance de sport : le matin de 9h30 à 11h30 et l'après-midi de 14h à 16h.

Calendrier prévisionnel des régates départementales à l'automne 2018

30 septembre (Boulogne ou Calais) – 07 octobre Calais – 21 octobre Conchil – 18 novembre Calais
Pour participer aux régates, l'enfant doit être capable de remonter au vent sur un parcours de type Triangle. L'entraîneur décidera.

Les parents des enfants concernés se chargeront du transport des enfants les bateaux devraient être mis à disposition par le club organisateur.

Un stage pendant la deuxième semaine des vacances de Toussaint pourra être proposé.

Il est demandé aux parents de munir leurs enfants de boissons et de biscuits ou autre